

**A N N E X E « Q »**

**MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---



Municipalité de Canton de Sainte-Cécile-de-Milton

**Mémoire**  
**Plan de gestion des matières résiduelles**

Présenté par  
Conseil de la Municipalité de Canton de Sainte-Cécile-de-Milton

Présenté à la Commission consultative de la MRC de La Haute-Yamaska  
lors de l'assemblée publique tenue à  
Sainte-Cécile-de-Milton  
Le 22 septembre 2004

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ne s'oppose pas et n'a pas d'objection particulière au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). La planification de l'aménagement du territoire comporte d'immenses avantages à long terme.

Le projet du PGMR stipule que, au chapitre des matières résiduelles destinées à l'élimination, le lieu d'enfouissement régional Roland Thibault inc. pourrait recevoir un maximum de 150 000 tonnes annuellement au chapitre de l'élimination, à cela nous devons ajouter les matières résiduelles pour être valorisées sous une forme ou une autre, que ce volume comprendra les matières produites sur notre territoire et pourra aussi comprendre des matières produites sur le territoire des MRC d'Acton, les Maskoutains et Rouville. Il est aussi stipulé que « par l'adjonction d'un volet de compostage, d'un volet de tri et de reconditionnement des résidus de C&D, ainsi que par l'adjonction d'un éco-centre accessible à la population, le projet d'agrandissement pour faire du LES Roland Thibault inc. un centre de gestion globale des matières résiduelles plutôt qu'un équipement se limitant à l'enfouissement. »

Nous jugeons important et pertinent de nous concentrer sur les conséquences de cette mise en application et de nous questionner sur la circulation future et la protection environnementale.

Une augmentation considérable de circulation, par le fait même une augmentation de poids lourds empruntera nos routes, de quelle ampleur sera la circulation lourde sur notre réseau routier?

Quel impact aura cette augmentation de circulation, autant pour la sécurité des usagers de nos routes, quand on sait que la route 137 est déjà considérée « dangereuse », que sur la détérioration du réseau routier municipal?

Le site d'enfouissement régional Roland Thibault inc. étant le seul site en présence sur le territoire, on y enfouit non seulement les matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, mais également des matières résiduelles provenant de l'extérieur. Tel que mentionné dans le Plan de gestion des matières résiduelles, la Loi sur la qualité de

l'environnement permet à la MRC d'exercer un droit de regard sur les matières résiduelles produites à l'extérieur et qui sont acheminées sur son territoire pour y être mise en décharge.

Nos préoccupations sont aussi tourné par le bien-être des citoyens résidant dans le périmètre du site d'enfouissement. La conscientisation à elle seule ne suffit pas, la Municipalité portera une attention minutieuse à cet aspect et demandera des assurances et des réponses tant au fait du plan de protection prévu pour les résidents voisin du site advenant qu'il y aurait contamination du sol. Il est important de préserver la santé de l'environnement naturel. Il faut éviter de mettre en péril le bien-être des citoyens et protéger la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton envers ses citoyens.

Il s'avère très difficile à ce moment de faire des prévisions, comme il est impossible de se prémunir contre tous les risques, dans quelle mesure peut-on empêcher d'être confronter à la contamination du sol? On ne peut surestimer une telle catastrophe?

Dans quelle mesure peut-on rassurer les gens qu'il n'y aura aucun risque de contamination?

Dans l'atteinte d'un but commun la Municipalité se veut être partenaire avec le site Roland Thibault inc et tout ce qui pourra être fait en ce sens il nous fera plaisir de contribuer.

Le Conseil,

Municipalité de Canton de Sainte-Cécile-de-Milton